

Notre modèle inclusif

La dimension de l'école, le nombre d'élèves par classe, l'engagement de toute l'équipe pédagogique et d'encadrement et la volonté très claire de la Direction ont été et sont encore **des ingrédients essentiels** qui expliquent la réussite du modèle inclusif mis en place. Tous les enseignants titulaires des classes et les accompagnants ont suivi un cours de sensibilisation à l'autisme. La mise en place d'un réseau cohérent et coordonné autour de l'élève explique également **le succès de la scolarisation**.

L'équipe se rend parfaitement compte des nombreux besoins des élèves autistes, et ne peut malheureusement actuellement répondre à toutes les demandes, ni à tous les besoins strictu sensu de l'inclusion scolaire. Mais l'école y travaille et y contribue à travers ses réflexions et ses actions.

Dans **ces conditions** et afin de garantir une scolarité certifiante à l'élève autiste intégrant ses rangs, la Direction a établi deux critères de base :

1/ L'élève doit avoir un moyen de communication déjà mis en place avant son entrée à l'école

Ce moyen de communication peut être ensuite renforcé dans le cadre de la scolarisation, mais ne peut pas être démarré à l'école. Il n'y a pas en effet l'équipe suffisante pour réaliser un tel objectif.

2/ L'élève doit être en mesure de suivre le programme scolaire

Il va de soi que l'élève aura tous les aménagements autorisés et qu'un programme personnel scolaire lui sera proposé, avec des moments de travail de soutien individuel, au sein même de l'école, si cela s'avère nécessaire. Le programme scolaire personnel prévoit aussi de travailler sur les émotions, les compétences sociales et l'apprentissage de l'autonomie.

Sur le plan pédagogique, l'école privilégie une approche centrée sur les besoins et les forces de l'élève avec un état d'esprit coopératif, respectueux et responsable.

A/ Critères et conditions pour l'inscription

Il y a **trois critères** pour pouvoir déposer une demande d'inscription

Critère 1 : le diagnostic d'autisme est déjà connu et posé par un centre/professionnel agréé.

Critère 2 : des évaluations spécifiques, sur le plan cognitif et développemental, ont déjà été établis par un professionnel ou centre spécialisé en autisme (avant la rentrée scolaire). Ces bilans évaluent les forces et les besoins de l'élève ce qui permet au responsable « autisme » au sein de l'école de mettre en place un programme scolaire personnalisé.

Critère 3 : l'élève a fait, avant la rentrée scolaire, un stage de 4 jours. Le stage est préparé en amont avec le coordinateur « autisme » de l'école. Le stage a été jugé positif par le coordinateur « autisme » de l'école, la Direction et l'équipe pédagogique.

B/Tarifs



Pour assurer une inclusion optimale, l'inscription est limitée à 1 élève autiste par classe:

L'accompagnement de l'élève est obligatoire, mais proportionnel à ses besoins.

Le coordinateur et l'accompagnant sont payés par la famille, indépendamment de l'écolage. Le prix varie en fonction des besoins de l'élève. Il faut parfois prévoir en plus un/e étudiante pour la période des études (devoirs).

Télécharger les tarifs :

Sur demande à isabelle.chatenoud@ecole-farny.ch